

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le Canadien National adopte cette politique et, peut-il nous assurer qu'aucun travailleur du service maritime du CN du golfe ou de Port aux Basques ne perdra son emploi à cause de cette situation?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice):** Pour répondre en même temps aux deux questions du député, le Canadien National s'efforce d'accomplir la tâche qui lui est confiée le plus économiquement possible, en ce sens qu'il essaie de déterminer quel navire convient le mieux dans chaque cas et, quel itinéraire devrait être utilisé pour l'expédition des marchandises afin d'éviter les dépenses inutiles.

Le problème des conséquences que cela peut avoir dans le domaine de l'emploi, surtout dans des localités comme Port-aux-Basques et North Sydney, est une question qui préoccupe énormément tous les députés, comme on nous l'a signalé à la Chambre la semaine dernière à moi-même et à plusieurs de mes collègues du gouvernement. Nous examinons constamment la situation en collaboration avec le CN afin d'essayer d'établir des mécanismes par l'entremise du CN et autrement pour compenser toute perte d'emplois.

**M. Faour:** Monsieur l'Orateur, il me semble, et je suis certain qu'un grand nombre d'employés de chemin de fer et du service maritime sont du même avis, que le fait d'utiliser l'itinéraire à partir de Halifax au lieu de l'itinéraire du golfe pour le transport des marchandises réduira la quantité de marchandises transportées par chemin de fer à Terre-Neuve et que cela contribuera encore à la réduction des services ferroviaires. Le ministre peut-il expliquer quelle en est la raison, surtout comme il s'est engagé à ne pas réduire davantage les services avant que la Commission Sullivan ne présente son rapport définitif?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je le répète, la situation découle de facteurs économiques et du fait que cela peut coûter moins cher de transporter les marchandises par un autre itinéraire. En réalité, certains des changements les plus importants en ce qui concerne le chemin de fer de Terre-Neuve sont des changements qui découlent du fait que de grandes quantités de marchandises sont transportées par camion plutôt que par train. Cela semblera peut-être étrange aux députés, mais les chiffres indiquent que l'augmentation des services de transport par camion au détriment des services ferroviaires à Terre-Neuve a entraîné le même genre de choses ailleurs au Canada. Autrement dit, à cause d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la taille des expéditions, et cela s'applique surtout aux petites expéditions, la flexibilité des services de camionnage, et ainsi de suite, le camion convient mieux pour transporter toutes sortes de marchandises.

L'une des choses que nous ferons pour garantir que le service ferroviaire restera efficace pendant plusieurs années sera d'interroger tous les expéditeurs, dont la plupart sont eux-mêmes originaires de Terre-Neuve, pour découvrir pourquoi ils expédient leurs marchandises par camion plutôt que par train et nous nous efforcerons de les encourager à utiliser le train chaque fois que c'est possible.

### Questions orales

#### LES PÊCHERIES

##### LES AVANTAGES SOCIAUX OFFERTS AUX OBSERVATEURS À BORD DE NAVIRES DE PÊCHE ÉTRANGERS

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches concernant le programme des observateurs à bord de navires de pêche étrangers, un programme auquel, je suppose, le ministre attribue beaucoup d'importance dans le cadre de la surveillance des activités de pêche des flottes étrangères. Est-il au courant du fait que certains des participants embauchés au titre de ce programme par voie de contrats de louage de services personnels ont un statut mal défini quant à leur droit relativement aux prestations d'assurance-chômage et peut-être à celles de la Commission d'indemnisation des accidents de travail, et a-t-il par ailleurs pris des mesures pour surveiller l'application de ce programme afin de s'assurer que ces personnes soient pleinement protégées, compte tenu du fait que ce sont après tout des pays étrangers qui doivent acquitter le coût de ce programme.

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de ce problème à la suite d'une question posée par le député et aussi par l'un de ses collègues. Il s'agit évidemment de contrats de louage de services personnels qui ne comportent normalement pas l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et à d'autres prestations. L'employé est rémunéré à la fin de chaque voyage et si son travail est jugé satisfaisant par son employeur, il peut être réembauché. Je devrais plutôt dire, il ou elle, car il s'agit là d'un programme ouvert à la fois aux hommes et aux femmes.

Cette affaire me préoccupe peut-être à cause des nombreuses restrictions qui nous ont poussés à adopter cette politique. Je souhaiterais la création d'un corps d'observateurs composé d'un personnel compétent et expérimenté qui considérerait ce genre de travail comme un type d'emploi durable, ce qui, en fait nous aiderait grandement dans l'application de ce programme.

**M. MacKay:** Monsieur l'Orateur, j'apprécie la réponse du ministre. Je voudrais lui poser une autre question concernant ce programme; est-il au courant des déclarations faites par au moins un des contractuels embauchés au titre d'un contrat de louage de services personnels selon lesquelles il semble exister une variation notable au chapitre des instructions de travail entre par exemple les tâches imparties à un observateur se trouvant à bord d'un bateau de pêche russe et celles de l'un de ses collègues à bord d'un bateau japonais? A-t-on essayé de faire preuve d'une certaine cohésion pour s'assurer que ces flottes étrangères font l'objet d'un traitement égal et équitable afin de les encourager à collaborer pleinement avec le Canada dans l'exercice de ce contrôle?

**M. LeBlanc (Westmorland-Kent):** Monsieur l'Orateur, nous avons signé des accords bilatéraux avec les deux pays mentionnés par le député et je tiens certainement au respect d'une équité absolue dans nos rapports avec eux. Les personnes placées à bord des navires de pêche étrangers subissent une période de formation préalable. Je vais me renseigner concernant la question du député et je lui communiquerai la réponse que j'aurai reçue.